

LETTRÉ DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°279
16 mars 2018

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

**NON AU CONTROLE CONTINU
NON AU BAC MAISON**

**POUR LE RETRAIT DE LA REFORME DU BAC
EN FINIR AVEC LA CONCERTATION SUR SA MISE EN OEUVRE
BOYCOTT DES CSE**

Le prochain congrès national du SNES s'annonce d'une importance cruciale pour tous les collègues conscients qu'avec la réforme du Bac *"le gouvernement met fin à des décennies de démocratisation scolaire durant lesquelles le BAC constituait une référence commune en ouvrant l'accès à des études universitaires de son choix"* (communiqué SNES du 13 mars). Complémentaire de la loi Vidal instaurant la sélection à l'entrée de l'Université (qui "s'enrichit" tous les jours de dispositions visant à expulser des facs les étudiants en cours d'étude : non compensation des notes, suppression de l'épreuve de rattrapage...) la réforme du Bac est une pièce essentielle d'un dispositif dont une des conséquences, via le contrôle continu qui instituerait le bac maison, serait d'expulser des études supérieures les enfants des milieux les moins favorisés. La présentation des projets de décrets et d'arrêtés (10 mars) confirme par ailleurs ce dont le journal patronal "Les Echos" (15 février) se réjouissait : *"C'est un renversement complet du modèle actuel, dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences. Temps de travail des professeurs, pluridisciplinarité, nombre d'élèves par classe, organisation des établissements"*.

Cette réforme s'inscrit dans "l'offensive générale" (titre de l'édito du "Monde Diplomatique" de mars) contre l'ensemble des droits et garanties arrachés par les luttes ouvrières depuis 1945. Dans ce même édito on lit : *"Les chemins de fer? Un rapport confié à un compère dépoussiéré l'inventaire des prières libérales (...)"* (fin du statut des cheminots, transformation de l'entreprise en société anonyme, ...). Cinq jours après sa publication, une "négociation" (les guillemets sont dans le texte) s'engage déjà pour maquiller le diktat qu'on veut imposer aux syndicats." Et pourtant les fédérations syndicales des cheminots ont différé jusqu'au 15 mars *"une éventuelle action commune, en donnant d'ici là une chance à la concertation avec le gouvernement sur son projet de réforme"* (la NVO, organe de la CGT). C'est donc au nom de la "concertation" qu'il n'y a pas d'appel à la grève des cheminots le 22 mars, pas plus qu'il n'y a de réel appel à une grève générale des fonctionnaires ce même jour. Cette déclaration suffit à montrer à quel point l'acceptation par les directions syndicales du cadre des concertations se dresse contre la préparation d'une mobilisation qui pourrait faire reculer le gouvernement. D'ailleurs Macron n'a jamais caché ce qu'il attendait des syndicats, pas plus qu'il n'a caché le contenu des réformes : à travers la concertation il en appelle, selon la formule qu'il a lui-même utilisé, à la *"co-construction"* des réformes, ce qui est rien moins que demander aux organisations syndicales de se faire hara kiri.

Avec Blanquer la réforme du BAC ferait-elle exception à cette méthode? La concertation y aurait-elle d'autre effet que celui d'apporter la caution du syndicat à une réforme livrée clés en mains?

A l'évidence NON. Selon la responsable lycées du SNES dans le supplément à l'US (p. 11) parvenu cette semaine : *"Le ministère réduit ici l'échange aux modalités d'application de réformes décidées en amont et à des considérations annexes"*. C'est bien d'en être conscient même si le constat aurait pu être fait depuis longtemps !! Mais ce qui est fâcheux, c'est que la même dirigeante, dans l'article qui suit, sous le titre *"Réformes Blanquer la stratégie du flou"* écrit : *"Comment préparer le "grand oral" érigé en ultime argument de vente de la réforme?"* Défendre une organisation ou une autre du "grand oral", une organisation ou une autre du contrôle continu,

n'est-ce pas intervenir sur les "modalités d'application de réformes décidées en amont" c'est-à-dire, ici, participer à l'enterrement du bac national et anonyme dont la défense est pourtant un mandat du syndicat ?

Dans le communiqué (12 mars) qui rend compte de la publication des projets de décret et d'arrêtés "Le SNES-FSU dénonce la méthode ministérielle qui consiste à retenir les informations tout en imposant un calendrier impossible, ce qui interdit toute concertation." Deux remarques : d'une part rien dans ces projets de décrets ne déroge à ce qui avait été annoncé par le ministre, rien qui devrait surprendre les responsables du syndicat ! D'autre part, concernant ce qu'avait annoncé Blanquer, c'est-à-dire le contrôle continu, le grand oral, quels aménagements ou "modalités d'application" aurait à proposer un syndicat qui rejette le contrôle continu? C'est une question de calendrier?

Lorsque la secrétaire nationale du SNES déclare "On ne se projettera pas dans une logique d'amendements. Il faut envoyer au ministère le signal que le projet est à revoir" pour ensuite interroger : "Qu'est ce qui est prévu pour les dédoublements? Quels moyens pour la réforme" ("Le café pédagogique", 14 mars) n'est-on pas dans une "logique d'amendements"? Logique qui conduit inévitablement à accepter le cadre du contrôle continu, ce qui montre que derrière les formules "le projet est à revoir" ou "remettre la réforme à plat", la revendication du retrait de la réforme (adoptée dans plusieurs congrès académiques) passe à la trappe.

Notons au passage que le SNLC-FO, qui aime tant se donner une posture d'opposant radical, croit pouvoir nous dire que comme le projet de décret sur les attendus universitaires (déclinaison de la loi Vidal) n'a eu aucune voix au CSE (Conseil Supérieur de l'Education Nationale) du 5 mars "le ministère ne peut se prévaloir d'un consensus". Or, pour la loi Vidal il y a eu consensus des directions syndicales pour se concerter sur la mise en œuvre de la sélection à l'université, ce qui suffisait largement pour légitimer la réforme et désarmer les étudiants comme les enseignants. Quant à "l'opposition" dans le CSE, elle ne gêne en rien la mise en œuvre de la réforme. Les collègues se souviennent que le vote "contre" la réforme du collège au CSE n'a nullement empêché celle-ci de s'appliquer!

Dans le second degré, donner le signal aux collègues que c'en est terminé avec les faux-semblants et les fausses oppositions, que face à la guerre-éclair gouvernementale les organisations syndicales se disposent pour l'affronter afin de le faire reculer, c'est, pour les directions des organisations syndicales, exiger le retrait de la réforme du BAC et dénoncer la concertation comme un outil du gouvernement contre les personnels et contre les syndicats.

En conséquence c'est annoncer le boycott du CSE du 21 mars comme du CSE de "rattrapage" (le cas échéant).

Ce serait le point de départ pour une véritable mobilisation des personnels rompant avec la pratique des journées d'action. Sa préparation pourrait être ouverte à la discussion des collègues lors d'AG départementales ou académiques désignant des délégués pour une conférence nationale avec les syndicats.

Les syndiqués du SNES peuvent légitimement s'interroger sur la préparation démocratique du congrès national du SNES au vu de la décision de la direction du SNES de l'académie de Clermont (pour la première fois depuis 18 ans) de ne plus respecter le vote des syndiqués, exprimé dans les élections académiques. En conséquence le représentant du courant Front unique qui défend la rupture de la concertation a été éliminé de la délégation clermontoise au congrès national du Snes. Les syndiqués jugeront ...

Dernière minute

Nous prenons connaissance du "dispositif d'action" des dirigeants syndicaux à la SNCF : report au 4 avril de tout appel à l'"action" (décidément il faut laisser tout le temps à la concertation!), et appel à la grève 2 jours sur 5. L'imagination est au pouvoir au sommet des syndicats pour disloquer la force des cheminots. Décidément, à la SNCF comme dans l'enseignement, "concertation" ou affrontement avec le gouvernement : deux options incompatibles!